



Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes
Séance du jeudi 10 septembre 2020

N° 2 – D. 10.09.2020

L'an deux mil vingt, le dix septembre à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur LAKHNECH Yassine, président.

Point à l'ordre du jour :

4.1. Débat d'orientation budgétaire (DOB)

Membres présents : LAKHNECH Yassine, BARBIER Emmanuel, BERRUT Catherine, BERZIN Corinne, MERMILOD Martial, MERLE Elsa, PERSICO Simon, SCHWARTZ Jean-Luc, ADAM Véronique, ALTISEN Karine, LAMBLIN Jacob, LETUE Frédérique, LE ROY Anne, VINCENT Thierry, BORRAS Isabelle, CHALON Nathalie, FORESTIER Gérard, GUINET Éric, HERENGER-POUCHELLE Mélina, RIFFARD Coline, DAVAI Camille, MANDROUX Thomas, GIUNTA Chloé, OUDART Martin, KELLOUAI Wanda, GROS Patrick, FEIGE Jean-Jacques, DAUGUET Pascale.

Membres représentés : SCOLAN Virginie (donne procuration à PERSICO Simon), BESSIERES Bernard (donne procuration à BORRAS Isabelle), NICOLAS Pascaline (donne procuration à BARBIER Emmanuel), NEUDER Yannick (donne procuration à LAKHNECH Yassine), SCOTTO D'ARDINO Laurent (donne procuration à GUINET Éric), COURTOIS Nathanaël (donne procuration à DAVAI Camille), PARET Jérôme (donne procuration à FEIGE Jean-Jacques), PUGEAT Véronique (donne procuration à BERRUT Catherine), SAMSON Yves (donne procuration à GROS Patrick), SIMIAND Marie-Christine (donne procuration à CHALON Nathalie).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Vu l'article R719-64 du Code de l'éducation,

Considérant le débat d'orientation budgétaire ;

Considérant que sur proposition du Président de l'Université Grenoble Alpes, le conseil d'administration arrête la procédure interne d'élaboration du budget ;

Calendrier	Etape	Instances	Commentaire
9 septembre 2020	Projet de DOB	Commission permanente	DOB
10 septembre 2020	Débat d'Orientation Budgétaire	Conseil d'administration	Acte politique qui fixe les orientations du budget tout en s'appuyant sur le projet d'établissement
	Vote sur le projet de procédure interne d'élaboration du budget		Description des étapes d'élaboration du budget
11 septembre 2020	Lettre de cadrage budgétaire		A l'initiative du président, elle décline au sein de l'établissement, les orientations débattues par le CA
15 septembre 2020	Réunion préparation technique		Recherche - composantes - services
Mi-octobre/mi-novembre 2020	Adoption des enveloppes Formation et Recherche	La commission de la formation et de la vie universitaire. La commission de la recherche	Ces commissions adoptent la répartition de l'enveloppe des moyens destinée à la formation et à la recherche telle qu'allouée par le conseil d'administration et sous réserve du respect du cadre stratégique de sa répartition, tel que défini par le conseil d'administration
			Retour des projets de budget des composantes
			Phase d'arbitrage éventuel
			DGD - Composantes

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

			Chaque unité, école, institut et service commun dispose d'un budget propre intégré au budget de l'établissement dont il fait partie. Ce budget est approuvé par le conseil d'administration de l'établissement, qui peut l'arrêter lorsqu'il n'est pas adopté par le conseil de l'unité ou n'est pas voté en équilibre réel.
Novembre 2020	Adoption des budgets par les composantes		
27 novembre 2020	Envoi au rectorat du projet de budget		
8 décembre 2019	Présentation du budget	Commission permanente	
14 décembre 2020	Vote du budget par le CA	Conseil d'administration	

Il est proposé au conseil d'administration d'arrêter la procédure interne d'élaboration du budget.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	28
Membres représentés	10
Nombre de votants	38
Voix favorables	30
Voix défavorables	5
Abstentions	3

Après en avoir délibéré le conseil d'administration arrête, à la majorité de ses membres présents et représentés, la procédure interne d'élaboration du budget.

Publié le : 15/09/2020
 Transmis au Rectorat le : 15/09/2020

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 10 septembre 2020

Pour le Président et par délégation

Le Directeur général des services,
 Joris BENELLE
 Le Directeur général des services
 Joris BENELLE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.